

PROGRAMME de restauration de façades commerciales

AU CENTRE-VILLE DE SAINT-HYACINTHE

2023 à 2026



La Ville de Saint-Hyacinthe a mis sur pied un **PROGRAMME DE SUBVENTION** pour aider les propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes et les commerçants locataires à **RESTAURER LA FAÇADE DE LEUR BÂTIMENT** donnant sur une rue ou installer des enseignes et auvents ou encore à rendre leur commerce **ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**.

De 2023 à 2026, un budget annuel de 300 000\$ a été prévu, **SOIT UNE SUBVENTION TOTALE DE 1,2 MILLION SUR 4 ANS**. Ce programme comprend 4 grands volets :



VOLET 1

RESTAURATION COMPLÈTE D'UNE FAÇADE DONNANT SUR RUE

POUR QUI? Les propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes

QUOI? Ce volet vise la rénovation extérieure complète d'une façade donnant sur une rue d'édifices commerciaux ou mixtes

- Une subvention de 65% des coûts du projet est offerte par la Ville
- Montant minimum des travaux requis : 25 000 \$
- Montant maximum de la subvention : 100 000 \$*

*Lorsque l'immeuble donne sur plus d'une rue, chaque rue additionnelle donne droit à un montant de 20 000 \$ de subvention supplémentaire.

VOLET 2

RESTAURATION DE LA DEVANTURE D'UN COMMERCE

POUR QUI? Les propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes et les commerçants locataires

QUOI? Ce volet vise l'amélioration de l'aspect extérieur de la devanture d'un commerce situé au rez-de-chaussée

- Une subvention de 65% des coûts du projet est offerte par la Ville
- Montant minimum des travaux requis : 15 000 \$
- Montant maximum de la subvention : 40 000 \$

Si un propriétaire d'immeuble a déjà obtenu une subvention dans le cadre du volet 1 et que le locataire souhaite faire une demande pour le volet 2, la subvention tiendra compte du montant versé au propriétaire.

Si un locataire a déjà obtenu une subvention dans le cadre du volet 2 et que le propriétaire souhaite faire une demande pour le volet 1, la subvention tiendra compte du montant versé au locataire.

VOLET 3

LA POSE D'ENSEIGNE ET D'AUVENTS LETTRÉS

POUR QUI?

Les propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes et les commerçants locataires

QUOI? Ce volet vise la pose d'enseignes au mur, projetantes ou sur auvents ainsi que l'éclairage de ces enseignes

- Une subvention de 50% des coûts du projet est offerte par la Ville
- Aucun montant minimum requis
- Montant maximum de la subvention : 2 500 \$ par commerce

VOLET 4

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

POUR QUI?

Les propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes et les commerçants locataires

QUOI? Ce volet vise à rendre accessible le bâtiment commercial ou l'établissement aux personnes à mobilité réduite

- Aucun montant minimum requis
- Une subvention de 90% des coûts du projet est offerte par la Ville
- Un requérant peut également profiter du programme pour les Volets I et II et participer également au présent volet
- Montant maximum de la subvention : 60 000 \$



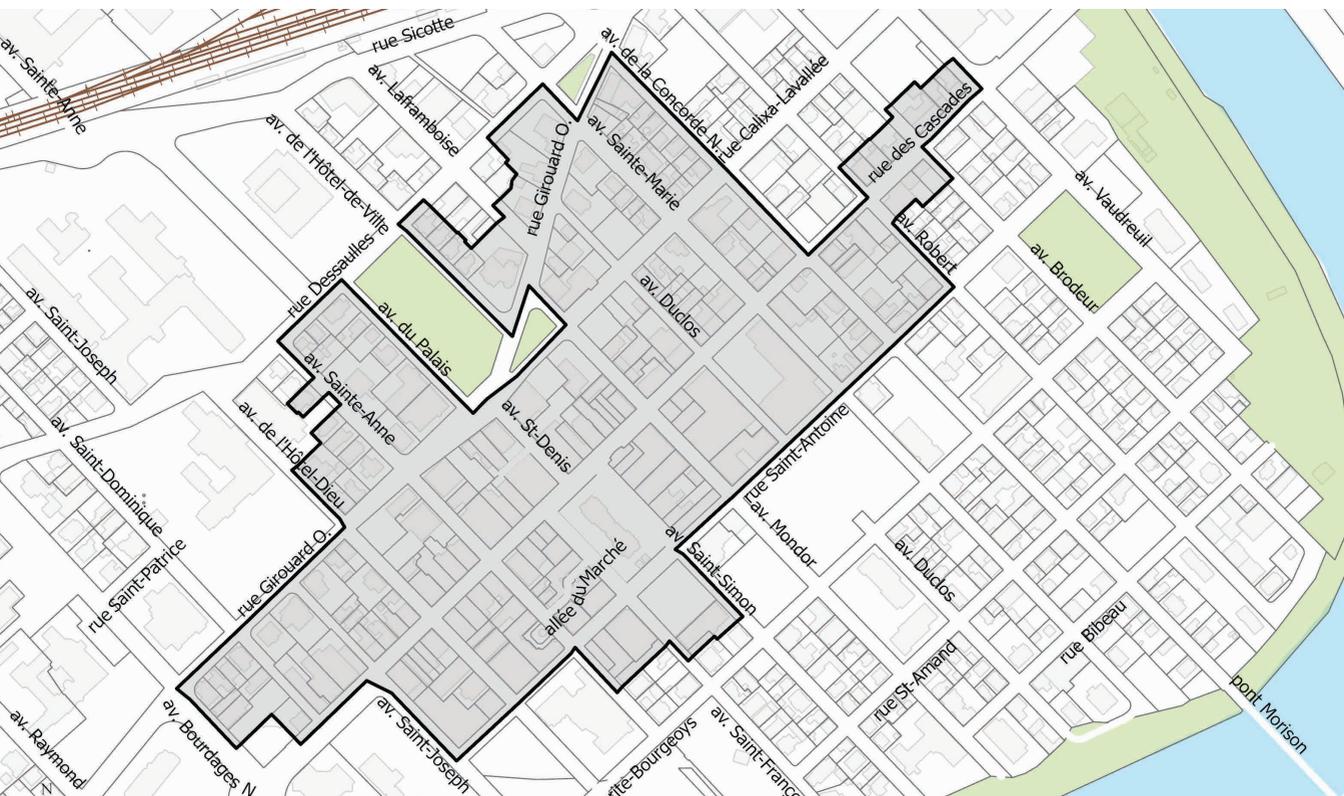
TRAITEMENT DES DOSSIERS : PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI !

Les demandes de subvention seront traitées sous le principe du **premier arrivé, premier servi**, jusqu'à épuisement du budget annuel.

LES ÉTAPES À RESPECTER

1. **Contacter et rencontrer un des responsables du programme**
2. **Rencontre avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement**
 - Information sur les exigences municipales applicables
 - Explication détaillée du programme
 - Démarche auprès du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
3. **Approbation du projet**
au niveau du CCU et du conseil municipal
4. **Rencontre entre le propriétaire ou le commerçant locataire et le Service de l'urbanisme et de l'environnement** pour officialiser la demande de subvention
 - Documents à fournir au Service de l'urbanisme et de l'environnement
5. **Obtention du permis**
6. **Travaux de rénovation ou d'installation**
7. **Inspection**
8. **Rapport et versement de la subvention**

**TOUS
LES PROJETS
PRÉSENTÉS
DOIVENT RESPECTER
LE RÈGLEMENT
SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
(PIIA).**



LES RESPONSABLES À CONTACTER

POUR INFORMATION

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CENTRE-VILLE SAINT-HYACINTHE

Direction générale
450 774.8602, poste 2
info@centrevillesth.com



SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE

Direction du développement commercial
450 774.9000, poste 1236
info@st-hyacinthetechnopole.com



POUR INFORMATION ET POUR DÉPOSER LES DEMANDES

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Service de l'urbanisme et de l'environnement
955, rue Morison
450 778.8300, poste 8321
urbanisme@st-hyacinthe.ca



**Pour consulter la documentation concernant
ce programme, visitez notre site Web au
st-hyacinthe.ca section Services aux citoyens,
Programmes de subvention**